PLOUHA
LES FALAISES

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260421-CCAS_02_2026-DE

**CCAS DE PLOUHA**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL

D'ADMINISTRATION DU MARDI 21 AVRIL 2026 9H30

**L'an deux mille vingt-six, le 21 avril**, à neuf heures trente, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de PLOUHA, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Plouha sous la présidence de Madame Valérie RUMIANO, Présidente du CCAS.

**Date de la convocation et de publicité :** 14 avril 2026

**Etaient présents :** Mesdames RUMIANO Valérie, LE POLES Guislaine, DISQUAY Françoise, NOCET Anne-Lise, MENDES Sylvie, CHARLES Joëlle, LENOIR Claudine, LE BANNER Catherine, LEROUX Nathalie, LIBERGE Roselyne, DEFOSSEZ Sylviane.

Messieurs ANTOINE Gérald, COMPAIN Xavier (procuration à Mme LIBERGE Roselyne à 11h45), CROISSANT Guy,

**Absents excusés :** Mesdames KERBOEUF Tiphaine,

**Absents** : Mesdames DERRIEN Nadine, MARTEL Charline

**Conseillers en exercice** : 17 - **Conseillers présents :** 15 - **Pouvoirs :** 2 - **Votants :** 15

**Secrétaire de séance** : Madame Sylvie LE JEAN

- **Délibération n° 02/26 : élection d'un vice-président et d'un vice-président délégué**

**Objet :** Election de la vice-présidente et du vice-président délégué du CCAS

Vu l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles,

Le conseil d'administration a procédé à l'élection de son vice-président et de son vice-président délégué au vote à main levée, conformément à l'article R. 123-18 du Code de l'action sociale et des familles :

- Mme LE POLES Guislaine a été élue vice-présidente du CCAS avec 13 votes pour, 0 vote contre, 2 abstentions.
- M. ANTOINE Gérald a été élu vice-président délégué du CCAS avec 13 votes pour, 0 vote contre, 2 abstentions.

Fait et délibéré à Plouha, le 21 AVRIL 2026
Pour extrait conforme,
La Présidente du CCAS
Valérie RUMIANO

Vice-Présidente du C.C.A.S.
Adjointe aux Affaires Sociales

C.C. EHPAD 22580 PLOUHA